

# Compte-rendu du conseil d'administration du CIAS BDP

le 24 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre juillet, le Conseil d'administration s'est réuni au PSP, à LALINDE, à la suite de la convocation adressée par Christian ESTOR, Président, le 13 juillet 2018.

**Nombre de membres en exercice :** 23

**Présents :**

Christian ESTOR  
Serge MERILLOU  
Maryse BALSE  
Michel BLANCHET  
Pierre BONAL  
Fabrice DUPPI  
Bernard ETIENNE  
Nathalie FRIGOUT  
Annick GOUJON  
Gilbert LAMBERT  
Dominique MORTEMOUSQUE  
Jean-Claude MONTEIL  
Robert ROUGIER  
Cécile MARIN  
Francis CAMIDADE  
Brigitte FAURE  
Henri CARRÉRA  
Esther FARGUES  
Marie-Thérèse MANGEOT  
Marie-Lise MARSAT  
Marc MATTERA  
Josiane ROUSSELIE  
Nicole EVENOT

**Pouvoirs :**

Marie-Paule RABIER donne pouvoir à Nicole EVENOT  
Karine CLAIN donne pouvoir à Marie-Lise MARSAT

**Absents excusés :**

Annick CAROT, Jean-Philippe COUILLARD, Thierry DEGUILHEM, Patrice MASNERI, Eliane DUPONTEIL, Angélique JAUD, Claudine CALES

## **ORDRE DU JOUR**

1. Modification de l'organisation des plannings des antennes du CIAS BDP

2. Questions diverses

Point sur l'ensemble des activités du CIAS

Le Président ouvre la séance en procédant à l'appel des conseillers.

Le compte-rendu du conseil d'administration du 25 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

Puis, le Président propose que Madame FAURE occupe le poste de secrétaire de séance.

Il demande à l'assemblée si elle ne s'oppose pas à l'ajout d'une délibération. Il s'agit de la demande de subvention auprès de la CARSAT en vue de travaux à la RPA « Les Bélisses » à LALINDE.

Avant d'aborder la réorganisation des plannings, monsieur le Président propose de faire un point sur le CIAS en général. Les élus sont destinataires d'un document d'information sur le CIAS. Celui-ci est projeté et expliqué.

#### **1. Modification de l'organisation des plannings des antennes du CIAS BDP**

Le Président explique que suite aux préconisations du cabinet SPQR dans le cadre du diagnostic organisationnel et de gestion du CIAS des Bastides Dordogne Périgord ainsi que celles formulées verbalement lors de l'entretien annuel du dialogue de gestion (le 14 Mars 2018 à 14h00) avec les services de l'autorité de tarification ;

Suite aux résultats déjà obtenus afin d'enrayer l'évolution constante des déficits ;

grâce à la mise en place et à la négociation de la tarification avec le département ;

grâce à la mise en place de la mutualisation des services supports avec la communauté de communes ;

grâce à la diminution des heures de modulation négatives due à l'implication des agents ;

et à l'occasion du départ d'une salariée affectée aux plannings ;

le CIAS envisage de modifier l'organisation administrative au sein des antennes et entre celles-ci.

L'objectif de cette réorganisation est de diminuer :

- Le taux d'encadrement administratif ;
- Le taux d'heures non facturables (TNF).

En 2017, le TNF du CIAS BDP est de l'ordre de 18% alors que la moyenne départementale est de 9%.

Cette réorganisation basée sur un travail de groupe des agents plannings aura pour effet de

- Harmoniser les pratiques des assistants planning,
- Réduire les heures non facturables, notamment les inter-vacations en optimisant les déplacements (et en améliorant les conditions de travail des agents), en affichant les indisponibilités des agents et en les travaillant, en déterminant des temps de formation et des temps de réunion, en n'acceptant plus les situations implicites,
- Améliorer l'utilisation du logiciel Médysis (mieux le renseigner, consigner les informations sur les bénéficiaires de la même façon,...).

PROJET :

Regroupement des agents plannings sur un seul site (LALINDE parce que l'antenne de LALINDE est celle qui a le plus de bénéficiaires).

Effectif : l'effectif administratif global, après réorganisation, est ramené 11.23 ETP, résultat encourageant.

Date de mise en place : le 1er Septembre 2018

Les agents administratifs des antennes comprennent l'intérêt d'une telle organisation et l'ont acceptée. Ils se sont réunis pour en organiser les modalités, la configuration du lieu de travail, la répartition des tâches, ...

Le comité technique s'est réuni le mardi 24 Juillet 2018 à 14h et a émis un avis favorable.

Le Président explique dans ce projet que le maintien des antennes est assuré (1 antenne dans chaque ancien CIAS) afin de garantir la proximité auprès des bénéficiaires et des agents.

Cela se traduit par la présence d'un agent (la responsable d'antenne) dans chaque antenne (50% pour l'accueil à l'antenne le matin, 50 % pour les visites aux domiciles des bénéficiaires ou les rendez vous à l'antenne).

Le Président invite les membres présents du Conseil d'Administration à se prononcer en faveur d'une telle réorganisation.

Un échange entre les élus présents permet à l'assemblée d'exposer les différents points de vue.

Après en avoir délibéré, les membres présents émettent un avis favorable (20 Pour, 5 Contre) à la mise en place des plannings du service d'Aide à Domicile telle qu'exposée ci-dessus, à compter du 1er septembre 2018.

Il est proposé comme lieu de regroupement BEAUMONTOIS EN PERIGORD (point le plus central) si cela est techniquement envisageable.

## 2. Demande de subvention auprès de la CARSAT pour des travaux à la RPA

Le Président explique que le CIAS est propriétaire de la Résidence pour Personnes Agées « Les Bélisses » à LALINDE qui comprend 41 logements. C'est une résidence autonome.

Le bâtiment date des années 1980 et nécessite d'importants travaux de rénovation afin d'améliorer la qualité de vie des résidents.

Récemment, la chaudière a été remplacée en 2017, des travaux d'accessibilité ont été réalisés aux abords de la résidence et des améliorations du cadre de vie sont en cours.

Les logements sont équipés de fenêtres et portes fenêtres en simple vitrage et de volets de type persienne, souvent difficilement manipulables par les résidents. Le remplacement des ouvrants permettrait

- ✓ en hiver des économies d'énergie et ferait disparaître la sensation de surface froide malgré un chauffage collectif performant ;
- ✓ en été une meilleure isolation thermique.

L'installation de volets roulants électriques apporterait aussi un meilleur confort aux locataires dans l'utilisation quotidienne.

Le montant des travaux s'élève à 265 000 €.

Dans le cadre de l'appel à projets PAI 2018 organisé par la CARSAT en partenariat avec la CNAV (Aide à l'Investissement en faveur des Résidences Autonomie), le conseil d'administration du CIAS Bastides Dordogne Périgord sollicite à l'unanimité, l'octroi d'une aide financière de 50% pour le remplacement des ouvrants et la pose de volets roulants électriques de la Résidence pour Personnes Agées « Les Bélisses » à LALINDE.

L'ordre du Jour étant épuisé, le président clôture la séance à 20h15.